

Étant donné que plus de 44,000 finissants des CEGEP du Québec seront sans emploi à la fin de leurs cours, selon les statistiques du ministère du Travail de cette province, étant donné aussi que le chômage continue à augmenter au Québec, d'après un communiqué conjoint du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'Ottawa et du Bureau fédéral de la statistique et, enfin, étant donné que 42 p. 100 des chômeurs du Québec...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député ne peut prononcer un discours. Il doit poser une question. S'il se reporte au Règlement, il verra qu'on lui accorde la parole à ce moment pour poser une question et non pour faire une longue énumération de faits. Je l'inviterais donc à poser sa question aussitôt que possible.

**M. Fortin:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. A force d'attendre, beaucoup d'idées nous viennent à l'esprit.

J'aimerais demander au très honorable premier ministre si, actuellement, le gouvernement étudie le problème particulier des jeunes finissants sans emploi et s'il envisage de donner une aide financière directe à ces jeunes, en attendant qu'ils puissent trouver un emploi sur le marché du travail.

**M. l'Orateur:** L'honorable député reconnaîtra, j'en suis certain, à la réflexion, que cette question a été posée hier ou il y a à peine quelques jours, mais, de toute façon, la question ayant déjà été posée et le temps de la Chambre ayant été monopolisé dans une certaine mesure, la Chambre voudra peut-être que le très honorable premier ministre y réponde.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, le député sait que le gouvernement a, depuis quelques semaines, annoncé une série de nouveaux projets en vue de pallier le problème du chômage au pays. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, il y a quelques jours, le gouvernement n'a pas l'intention de faire de distinction entre les jeunes et les moins jeunes qui sont en chômage. Nous avons l'intention de les aider tous. Mais puisque le député se penche particulièrement sur le cas des finissants des CEGEP, c'est peut-être l'occasion de rappeler aux étudiants des CEGEP que la prospérité de la province de Québec dépendra dans une large mesure de sa possibilité d'attirer des investissements, et que l'atmosphère de violence que beaucoup d'entre eux répandent ne contribue pas à cela. (*Applaudissements*)

**M. Fortin:** Je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que l'atmosphère de violence a été en partie solutionnée grâce à la collaboration des gouvernements fédéral et provincial, et étant donné que le résultat de cette crise a été subi par ces derniers, est-ce que des pourparlers ont été entamés en vue d'améliorer ce climat et d'attirer des investissements au Québec, de façon que les jeunes se trouvent une place au sein de la société et bénéficient d'un revenu?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur le président, la réponse relève de la Chambre, qui est saisie d'un projet de loi dont nous espérons l'adoption aujourd'hui même, avec la collaboration des partis de l'opposition, ce qui aura précisément pour effet d'attirer de nouveaux investissements au Québec. (*Applaudissements*)

[Traduction]

**M. l'Orateur:** J'ai proposé tout à l'heure que nous revenions à la question soulevée par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Je ne suis pas certain que le ministre ait effectivement répondu ou tenté de répondre.

\* \* \*

## L'URANIUM

### L'OFFRE DU JAPON CONCERNANT UNE USINE DE PRODUCTION—L'INTÉRÊT DU CANADA

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je réitérerai la question pour que le ministre puisse y répondre. Comme la politique du gouvernement canadien est censée vouloir conserver exclusivement aux mains de Canadiens le contrôle de la production et du traitement de l'uranium, plus exactement que le contrôle soit exercé par la Commission de contrôle de l'énergie atomique, le ministre peut-il nous assurer que toute usine de production d'uranium enrichi serait sous contrôle canadien et que tout contrôle étranger serait minoritaire ou sous forme de capital prêté?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je peux assurer le député que le gouvernement n'a aucune intention de modifier les règles en vigueur, selon lesquelles les exportations d'uranium sont assujetties à l'autorisation et à la permission de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et la sauvegarde supplémentaire de la ratification du gouvernement.

En ce qui concerne le financement, je pense qu'il est prématuré et pour le moins hypothétique d'en envisager les modalités à ce stade. Lors de mes conversations avec les représentants japonais, j'ai indiqué que nous continuerions—quelle que soit la réglementation future régissant les investissements étrangers au Canada—à accepter leurs fonds sur la même base que précédemment, à savoir sous forme de participation minoritaire aux avoirs des sociétés canadiennes et plutôt sous forme de prêts que de prise de participation au capital social des sociétés concernées.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** J'ai lu la déclaration du ministre à ce sujet et je pense qu'elle est la bienvenue. Je voudrais maintenant demander au ministre si ces directives qu'il a annoncées et qui restreignent les investissements étrangers soit à une participation minoritaire, soit à un financement sous forme de prêt seront appliquées en ce qui concerne toute usine de production d'uranium enrichi au Canada, qu'il s'agisse d'investissements japonais ou autres?

**L'hon. M. Greene:** Que je sache, le gouvernement n'a pas pris de décision à cet égard. La question de savoir s'il y aura une usine est encore hypothétique. Il serait prématuré, à mon avis, de décider comment la financer. Dans mes déclarations aux Japonais à cet égard, je n'exprimais pas la politique du gouvernement. J'ai déclaré que, quelle que soit la politique du gouvernement à l'égard des investissements étrangers, et on l'annoncera sous peu, ils sont requis au Canada sous forme de participation minoritaire aux avoirs des sociétés canadiennes et